


# RÉUNION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS

CALAIS 1 Mardi 26 mars  
2019

- 
1. Projet ENIR
  2. Educonnect
  3. Cartable ASH
  4. Suivi des élèves NS (aborder copies évaluation fin cycle 1)
  5. Plan mathématiques
  6. Intervenants extérieur EPS
  7. PIAL

# 1) PROJETS ENIR

Les 87 projets déposés par le département ont été validés.

Projets divers avec achats de VPI – ENI pour la classe, de classes mobiles avec équipements individuels pour les élèves et en robotique

Pour la circonscription : 6 écoles retenues

Pihen-les-Guînes, Fiennes, Caffiers, Hames-Boucres, Hermelinghen, Campagne-les-Guînes.

Des informations complémentaires seront transmises prochainement aux mairies

La DANE établit les conventions → IEN → Mairie → Retour à la DANE

Il faut attendre les conventions avant tout investissement communal.

## 2) CARTABLE ASH

Cartable avec des logiciels gratuits ne nécessitant pas d'installation, créé par l'ASH 62

Permet également d'aider les élèves à besoins particuliers non équipés de MPA

Présentation des logiciels qui présentent un intérêt particulier pour les élèves de classes ordinaires qui rencontrent également des difficultés

Quelques Exemples:



Téléchargement, vidéo de formation générale et tutoriels pour chaque logiciel

<https://ash62.etab.ac-lille.fr/numeriques/TUIC/logiciels-educatifs-ash/mpa-et-cartable-de-poche-ash/cartable-de-poche-ash>



### **3) EDUCONNECT**

- Intérêt du service
- Objectifs sur le moyen terme
- Comment le mettre en place facilement ?

Les différentes méthodes selon les caractéristiques de votre école.

# 4) PARCOURS DES ÉLÈVES NOTE DE SERVICE N° 5 / POURSUITE DE SCOLARITÉ ET PARCOURS DE L'ÉLÈVE

**Référence** : circulaire DSDEN 62 du 26 février 2019

En complément de la circulaire précédemment citée, je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- **le redoublement ne doit être qu'exceptionnel**,
  - l'avis de l'IEN doit être demandé **avant** la formulation de la **proposition** aux parents (annexe 1 NS 5),
  - les parents disposent alors de 15 jours pour répondre,
  - au terme de ce délai, la **décision** du conseil des maîtres est communiquée aux parents,
  - les parents pourront faire appel de la décision du conseil d'école auprès de la commission départementale d'appel dans un délai de 15 jours là aussi,
- une année de retard n'est plus nécessaire pour une pré-orientation Segpa
- aucun redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle en dehors d'une décision de la CDAPH.

**Afin de respecter les dates impératives fixées par les services, je vous demande de vous conformer aux échéances suivantes :**

pour le 4 avril : envoi des propositions de redoublement CM2 à l'IEN,

pour le 3 mai : envoi des propositions de redoublement ou raccourcissement autres que CM2 à l'IEN,

avant le 10 mai (au lieu du 15 mai) : transmission aux familles des propositions de redoublement autres que CM2 avec avis de l'IEN,

le 11 juin (au lieu du 14 juin) : date limite du recours des familles sur décision du conseil des maîtres (niveaux autres que CM2) à l'IEN.

Une commission **de poursuite de la scolarité de circonscription** composée de CPC, directeurs et directrices d'écoles et membre(s) du Rased se réunira afin d'aider à fixer cet avis.

→ pour les élèves de classes autres que CM2 : le lundi 6 mai 2019

(pour les CM2 au cas par cas, pour le 4 avril

Avant la commission, vous me ferez parvenir préalablement les éléments suivants :

- **l'annexe 1 de la Note de Service n°5**
- **une fiche « Aide proposition maintien » ou raccourcissement pour chaque élève concerné (cf annexe 5 NS n°5)**
- **le PPRE mis en place au cours de cette année scolaire (ou Gevasco).**
- **des travaux de chaque élève, et/ou autres documents, qui viendront étayer la proposition**



Aux familles qui souhaiteront formuler une demande de recours auprès de la commission départementale d'appel, vous veillerez à préciser qu'elles auront la possibilité de s'exprimer devant cette même commission.

Vous voudrez bien me faire parvenir ces **demandes de recours** accompagnées des pièces attendues (cf circulaire DSDEN) pour :

- le **lundi 27 mai 2019** pour les élèves de CM2,
  - le **vendredi 14 juin 2019** pour les élèves des autres niveaux que le CM2,
- dernier délai afin qu'elles puissent être transmises à la DSDEN à temps.

## 5) PLAN MATHÉMATIQUES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Villani-Torossian (21 mesures) en lien avec les deux premiers axes du projet de circonscription :

Mesure 14 : référent mathématiques F Muys

- Formations des enseignants : animations pédagogique, accompagnements collectifs, accompagnements individuels
- Groupes d'accompagnement de 6 à 8 PE conception de séances (espace Tribu)
- site de circonscription

## 6) INTERVENANTS EXTERIEURS EPS

**Agréments des intervenants extérieurs rémunérés des collectivités territoriales, des associations aux activités d'enseignement de l'EPS dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.**

**DSDEN 62**

**Mars 2019 (Circulaire 23 août 2018)**



Région académique  
HAUTS-DE-FRANCE



ac-lille.fr

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

Entrez votre recherche ici

OK

Retrouvez toute l'information sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

Accueil > DSDEN 62 > Accueil



Direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
PAS-DE-CALAIS

62

IMPRIMER | A+ / A-

S'INFORMER,  
RECHERCHER, NOUS  
CONTACTER

Annuaire Calendrier Disciplines

EduLine IProf public Webmail

Pléiade BOEN L'académie recrute



LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE

VIE DE L'ÉLÈVE

DISPOSITIFS ÉDUCATIFS

ESPACE PROFESSIONNEL

Accueil

Présentation

Les Circonscriptions

Écoles et établissements

L'ACTUALITÉ DE LA DSDEN 62



Semaine départementale de l'école  
maternelle 2019

Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur  
des services de l'éducation nationale, s'est  
rendu à l'ESPE d'Arres

NOUS CONTACTER

Adresse postale :





Direction des services départementaux de l'éducation nationale PAS-DE-CALAIS

62

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE : VIE DE L'ÉLÈVE : DISPOSITIFS ÉDUCATIFS

ESPACE PROFESSIONNEL

Personnels

CHSCT - DUERP - PPMS

Directeurs d'écoles

Personnels



Enseignants du 1er degré  
Enseignants du 1er degré, toute l'information relative à votre carrière : concours, formation, évolution...



Action sociale  
Vous trouverez l'ensemble des procédures et formulaires nécessaires à la mise en place des différentes prestations

Resources pédagogiques

**PEDAGOGIE-62**

> Pédagogie 62 : le portail pédagogique du Pas-de-Calais

IMPRIMER A+ / A-

S'INFORMER, RECHERCHER, NOUS CONTACTER



Annuaire



Calendrier



Disciplines



Eduline



iProf public



Webmail



Piétade



BOEN



L'académie recrute



Twitter



RSS



Contact

LES DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Accueil



MOTS-CLÉS

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14

## Accueil

### Accueil-Dasen

**Mesdames et Messieurs les enseignants du Pas-de-Calais,**

L'espace ressources "pédagogie-62" a été créé afin de regrouper l'ensemble de ressources pédagogiques produites dans notre département par les différents groupes de travail pilotés par les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une mission départementale. Elles sont nombreuses et de qualité mais se trouvaient jusqu'à maintenant dispersées sur différents sites, ce qui ne facilitait pas votre travail d'organisation et de préparation des enseignements que vous conduisez dans vos classes.





direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pas-de-Calais



# PEDAGOGIE-62

LE PORTAIL PÉDAGOGIQUE DU PAS-DE-CALAIS

[MATERNELLE](#)[CYCLE 2](#)[CYCLE 3](#)[PARCOURS DES ÉLÈVES](#)[POLITIQUES ÉDUCATIVES](#)[GLOSSAIRE](#)

[Accueil](#) / [Parcours des élèves](#)

## Parcours des élèves

Titre	Type
<a href="#">PEAC</a>	Dossier
<a href="#">Parcours citoyen</a>	Dossier
<a href="#">Parcours éducatif de santé</a>	Dossier
<a href="#">Parcours sportif</a>	Dossier
<a href="#">Education Physique et Sportive</a>	Dossier
<a href="#">Parcours éducatif de santé</a>	Dossier
<a href="#">Continuum éducatif de sécurité routière</a>	Dossier
<a href="#">Les parcours éducatifs à l'école</a>	Fichier

Mots-clés associés : [parcours des élèves](#)

### MOTS-CLÉS



#### CONTACT - INFORMATIONS

[CONTACT](#)  
[MENTIONS LÉGALES](#)  
[FLUX RSS](#)  
[GLOSSAIRE](#)

#### LIENS UTILES

[EDUCATION.GOUV](#)  
[AC-LILLE](#)  
[DSDEN 62](#)  
[EDULINE](#)

#### VERS D'AUTRES SITES

[EDUSCOL](#)  
[CANOPE](#)  
[PRIMABORD](#)  
[EDUTHEQUE](#)



MATERNELLE

CYCLE 2

CYCLE 3

PARCOURS DES ÉLÈVES

POLITIQUES ÉDUCATIVES

GLOSSAIRE

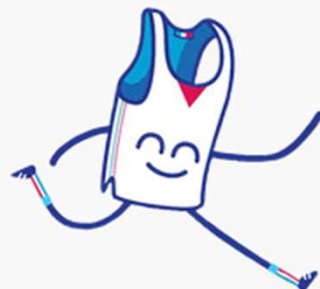
[Accueil](#) / [Parcours des élèves](#) / Education Physique et Sportive

### Education Physique et Sportive

[Convention et agréments](#)

[Aménagement des cours d'écoles](#)

La cour d'école doit faciliter l'activité physique de l'élève et constituer un espace indispensable d'éducation motrice. Il est donc important de l'aménager de manière à la fois ludique et simple à mettre en oeuvre. Véritable recueil de données à la fois techniques et pédagogiques, ce dossier décrit différents tracés destinés à être peints au sol et propose pour chacun d'eux des fiches pédagogiques. Il s'adresse à des écoles qui souhaitent développer un volet "santé-activité physique". Réalisé par les Conseillers Pédagogiques Départementaux en EPS et la ligue Nord-Pas-de-Calais d'athlétisme.



#### MOTS-CLÉS



Mots-clés associés : [parcours sportif](#), [parcours des élèves](#)

#### CONTACT - INFORMATIONS

[CONTACT](#)

[MENTIONS LÉGALES](#)

#### LIENS UTILES

[EDUCATION.GOUV](#)

[AC-LILLE](#)

#### VERS D'AUTRES SITES

[EDUSCOL](#)

[CANOPE](#)





Convention et agréments 1<sup>er</sup> degré  
Intervenants Extérieurs en **E.P.3**



Procédure à suivre pour les différents agréments en fonction du territoire :  
CIRCONSRIPTION / BASSIN D'ARTIEMENT



**IEB**

(Intervenants Extérieurs Isolés)

• Agrément



• [Formulaire de demande d'agrément](#)

• Projet pédagogique descriptif



**IEB**

(Intervenants Extérieurs Groupés)

• Convention



• Planing des interventions



• Agrément

**circulaire**

• **agrément**



**agrément**

• **agrément**



• Projet pédagogique descriptif



• DpÔme, carte professionnelle

• [Formulaire de demande d'agrément](#)

• Référence de compétences



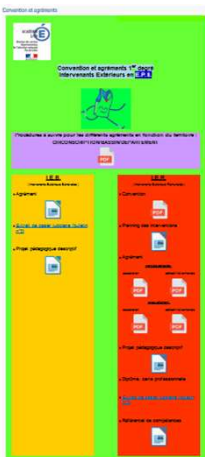
## Convention et agréments



### Convention et agréments 1<sup>er</sup> degré Intervenants Extérieurs en **E.P.S.**



**Procédures à suivre pour les différents agréments en fonction du territoire :  
CIRCONSCRIPTION/BASSIN/DEPARTEMENT**





## I.E.B.

( Intervenants Extérieurs Bénévoles )

- Agrément



- Extrait de casier judiciaire  
(bulletin n°3)

- Projet pédagogique descriptif





## I.E.R.

( Intervention Éducative Rémunérée )

- Convention



- Planning des interventions



- Agrément

association

association



collectivité territoriale



collectivité territoriale

association



collectivité territoriale



- Projet pédagogique descriptif



- Diplôme, carte professionnelle

- Extrait de casier judiciaire  
(bulletin n°3)

- Référentiel de compétences





# I.E.R.

( Intervenants Extérieurs Rémunérés )

## o Convention



## o Planning des interventions



## o Agrément

première demande :

association

collectivité territoriale



renouvellement :

association

collectivité territoriale





- **Projet pédagogique descriptif**



- **Diplôme, carte professionnelle**

- Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)

- **Référentiel de compétences**





IE

- Complétude et transmission de la convention et de la liste des IE  

- Activités sportives particulières  

- Encadrement de l'enseignement de la natation  

- Liste des IE APS en circonscription  

- Liste de CPC ( septembre 2018 )  

- Statuts et qualifications  


- Mission départementale en E.P.S. -  
- Rentrée 2018 -



## 7) PIAL INFORMATIONS

**PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE**



# **OBJECTIF PRIORITAIRE : PERMETTRE UNE GESTION RÉACTIVE ET ADAPTÉE DES AESH EN FONCTION DES BESOINS DE L'ÉLÈVE ET DE SON SUIVI.**

## **Objectifs soulignés par le rapport :**

Attribuer un nombre d'AESH à un établissement ou à une circonscription : mettre en œuvre des suivis d'élèves en situation de handicap à partir d'une identification des besoins pour un accompagnement adapté en termes de réponses apportées (pédagogiques, matérielles, humaines...) ;

Rendre plus souple et plus rapide la proposition d'un accompagnement coordonné ;

Employer efficacement l'ensemble des moyens alloués pour l'accompagnement humain.

# LES ENJEUX

Une **vision** davantage **partagée** des besoins des élèves : **repenser la COMPENSATION** qui s'organise :

- sur **le plan pédagogique** (aide différenciée, adaptée, organisations pédagogiques à l'échelle du cycle, de l'école...) ;
- sur le plan matériel (installation, MPA....) ;
- sur le plan de l'accompagnement humain (AVS mutualisé) : **l'AVSM sera le modèle général, l'AVSi sera l'exception.**

# DES POLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS (PIAL) SERONT EXPÉRIMENTÉS DANS CHAQUE ACADÉMIE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2018.

L'objectif de l'expérimentation vise à **améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans un projet collectif où s'élaborent et s'articulent :**

- l'évaluation des besoins éducatifs particuliers
- la diversité de l'offre de formation
- la différenciation pédagogique
- l'organisation de l'aide humaine
- le projet d'établissement

# UNE ORGANISATION DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS OU DES CIRCONSCRIPTIONS...

... qui engage **toute la communauté éducative** au service du processus inclusif ;

... qui demande **une coordination des moyens d'accompagnement en pôle**, dans une organisation plus globale des aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques ;

... qui **mobilise tous les enseignants** pour identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe ;

....**mais aussi au niveau de l'établissement** (personnes ressources expertes, dispositifs spéciaux, groupes d'aides, unités d'inclusion, environnement humain, environnement technique, etc...).

# QU'EST-CE QU'UN PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ (PIAL) ?

Le **Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL)** est une nouvelle forme d'organisation **qui déplace le focus de la compensation humaine vers celui de l'organisation pédagogique.** Cela se traduit par la :

- **coordination des moyens d'accompagnement en pôle**
- **mobilisation de tous les enseignants**

Dans ce cadre, **l'accompagnement humain mutualisé est désormais le principe**, tandis que **l'accompagnement humain individualisé devient l'exception.**



Prochaine réunion la journée du 11 juin